

PREFET DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement des Pays de la Loire

Nantes, le 13 novembre 2014

Service Intermodalité Aménagement Logement  
Division politiques techniques de l'aménagement

**Comité Régional des Professionnels du bâtiment des Pays de la  
Loire CRPB - Réunion du 14 octobre 2014**

Objet	Compte-rendu de la réunion plénière du CRPB Pays de la Loire, tenue le 14 octobre 2014
Participants	cf liste jointe
Diffusion	Membres du CRPB + internet DREAL Pays de la Loire
Document	A14ALG147
Rédacteur	Alexia LE GALL

**compte-rendu**

Le Comité Régional des Professionnels du Bâtiment des Pays de la Loire, s'est réuni le mardi 14 octobre 2014.

Son ordre du jour portait sur :

1. Le plan de relance de la construction de logements
2. Le plan de rénovation énergétique de l'Habitat
3. L'activité ANAH de l'année 2014

4. Le bilan 2013 du contrôle réglementaire de la construction

5. Le lancement d'une étude sur « la faisabilité de la structuration de la filière chanvre en Pays de la Loire », par la DREAL

6. Questions diverses.

Présidé par Isabelle Valade, Chef du service Intermodalité, Aménagement et Logement, le CRPB a réuni 28 participants.

Ce compte-rendu retrace les principaux commentaires exprimés et observations fondamentales formulées et fait état des problématiques posées par les différents sujets abordés.

## **I Le plan de relance de la construction de logements**

Alexia Le Gall présente les axes essentiels de ce plan : (voir diaporama n° 1)

▪ Les principaux commentaires portent sur la simplification des normes :

-les professionnels souhaitent en particulier, de la lisibilité dans le calendrier de l'application des différentes mesures constitutives de la simplification. La DREAL relaiera auprès de l'administration centrale, ce besoin de disposer sur Internet, d'un calendrier de suivi de la mise en œuvre des simplifications ;

- ils souhaitent également la pérennité des normes et dispositifs ;

- sur la simplification des normes parasismiques : les professionnels reviennent sur la question des surcoûts induits par l'application de la réglementation sismique sur les opérations ; ils prennent acte de l'arrêté du 15 septembre 2014, qui introduit des simplifications effectives, mais font valoir que le problème de fond est celui du zonage, qui oblige à l'application de la réglementation sur des territoires où elle ne s'appliquait pas ; cela entraîne une forte incidence sur les capacités à créer des extensions et des surélévations d'habitat ou de bâtiments tertiaires. Ce problème serait particulièrement prégnant sur Nantes et empêcherait de densifier la ville ; selon les professionnels Nantes serait à ce titre une spécificité au niveau national ;

- la préoccupation des professionnels sur l'incompatibilité des normes entre elles est également à nouveau exprimée (par exemple entre la RT 2012 et la réglementation parasismique ) et il est attendu que les organes de gouvernance mis en place autour de la simplification apportent une vigilance particulière sur les effets cumulés de l'application de plusieurs normes.

Isabelle Valade précise que ces observations seront remontées à l'administration centrale.

Elle propose que la DREAL organise, éventuellement lors d'un prochain CRP, une réunion d'information sur la simplification, où interviendrait le bureau Qualité de la Construction du Ministère.

▪ Sur la mention RGE : Qualibat fait observer qu'en 2014 plus de 3350 dossiers seront comptabilisés pour le secteur Bretagne/Pays de Loire contre 600 en 2013. C'est dire la montée en puissance du dispositif ; en Pays de la Loire, au 1<sup>er</sup> octobre 2014, ce sont 1658 dossiers qui ont abouti.

- les architectes expliquent que s'ils sont «Qualifiés» de fait, cette qualification n'est légitimée par aucun texte, ce qui est problématique auprès de la clientèle et a un impact négatif en terme de projets en rénovation confiés aux architectes et donc en terme économique pour la profession.

Ces difficultés se combinent avec celles de la baisse des opérations initiées par les collectivités ou autres opérateurs publics et bien-sûr la chute des constructions de logements à maîtrise d'ouvrage privée, qu'il s'agisse du collectif ou de l'individuel.

- d'autres professionnels relèvent que les informations dispensées sur la mention «RGE» sont complexes dans leur compréhension et qu'il est donc très important de véhiculer des messages positifs sur cette mention «RGE».

## **II Le plan de rénovation énergétique (PREH) : ( cf diaporama n° 1)**

Un point est fait sur les différents groupes de travail mis en place et engagés suite au CRPB du 22 novembre 2013 : toutes les thématiques ont avancé, sauf celle qui concerne le positionnement de la maîtrise d'oeuvre dans la rénovation :

- Annuaire des professionnels : cet annuaire a été mis en ligne par l'ADEME, sur le site national de «J'écorénove-j'économise»

- Information des DDT à destination des collectivités locales : Chaque DDT relate ce qui a été fait dans son département en terme d'information et d'organisation de déploiement du PREH dans les collectivités :

Par exemple en Loire-Atlantique : une campagne de sensibilisation de Nantes Métropole auprès des 21 communes après les élections :

- la poursuite des actions de sensibilisation de la CARENE sur son territoire, avec un accent mis sur les copropriétés ;

- la poursuite du déploiement des PIG précarité énergétique sur le territoire de gestion de l'Etat ;

- de l'information auprès des EPCI dans le cadre des rencontres PLH.

- Les regroupements d'entreprises pour les chantiers de rénovation de l'habitat : un GT impulsé par la DREAL et repris par la DIRECCTE, associant la FRB, la CAPEB et Novabuild a dessiné les contours du sujet et proposé une étude menée par la CERBTP et financée par la DIRECCTE. Cette étude est en cours de lancement et permettra de dresser un état des lieux de ce qui se fait en la matière en Pays de la Loire sur le champ de la construction et plus particulièrement de la rénovation thermique des logements.

- Les travaux de mise en place des plateformes EIE/PRIS sont engagés, mais non aboutis pour le moment.

En séance, l'ADEME Pays de la Loire fait un point complet de l'activité des EIE en région.(cf diaporama 2).

- Pour répondre au besoin d'information actualisée sur les aides fiscales et financières concernant la rénovation énergétique de l'habitat, la DREAL a réalisé et mis en ligne une synthèse permettant de prendre connaissance des nouveaux dispositifs d'aides, modifiés à l'été 2014.

- Le GT issu du CRPB n'a pas mené la réflexion sur la question du positionnement de la maîtrise d'oeuvre dans la rénovation. Toutefois, ce sujet est toujours considéré d'actualité par l'UNSA et le conseil de l'ordre. Ces derniers demandent d'ailleurs que la DRAC soit invitée au CRP.

### **III L'activité de l'ANAH en 2014**

Loup Vandenbergue de la DREAL présente l'évolution des enveloppes budgétaires et du nombre de logements subventionnés par l'ANAH et le programme « Habiter Mieux » de 2011 à 214 (prévisions à la date du 31/12/2014) : voir diaporama n° 3.

Pour Les Pays de la Loire, les enveloppes 2011 étaient pour l'ANAH de 20,5 M€ et de 5,6 M€ pour «Habiter Mieux» : elles ont permis la rénovation thermique de 700 logements ; sur 2014, ces enveloppes sont respectivement de 35,14 M€ pour l'ANAH et de 13,09 M€ pour «Habiter Mieux» et ce sont 4500 logements environs qui seront rénovés thermiquement – dont plus de 3800 déjà subventionnés au 1<sup>er</sup> octobre 2014, pour une subvention moyenne de 6 000 € par logement et une projection globale en travaux de 68 M€.

### **IV Le bilan CRC sur l'année 2013**

Sébastien Launay de la DREAL, présente et commente le bilan concernant les rubriques contrôlées en 2013, notamment sur l'acoustique, la thermique, la parasismique, l'accessibilité, la sécurité incendie, la ventilation, les garde-corps, la sécurité domestique.

(cf diaporama n° 4)

Nombre des défauts de conception devraient pouvoir être évités en sensibilisant les concepteurs et en rappelant aux bureaux de contrôle leur rôle de conseil auprès des maîtres d'ouvrages et des concepteurs.

Globalement, la réglementation est correctement prise en compte ; cependant, en terme d'accessibilité, en individuel ou en collectif, beaucoup de non-conformités restent à déplorer, alors qu'il s'agit d'une réglementation ancienne : la vigilance des professionnels doit être accrue sur ce point.

La DREAL prévoit de réaliser une plaquette annuelle, sur le bilan régional des contrôles. Destinée aux professionnels, elle servira à attirer leur attention sur les non-conformités récurrentes.

La DREAL rappelle la journée interrégionale organisée sur ces thématiques par l'AQC (Agence de la Qualité de la Construction) à Rennes, le 11 décembre 2014.

### **V Lancement d'une étude en faisabilité concernant la structuration de la filière chanvre en Pays de la Loire (voir diaporama n°1)**

Alexia Le Gall présente les objectifs et le calendrier de cette étude, menée sous maîtrise d'ouvrage DREAL et confiée, après appel d'offres, à l'association Construction et Bioressources :

Sa 1<sup>ère</sup> tranche sera menée d'ici à mi-janvier 2015. Après avoir cartographié les acteurs en caractérisant leurs activités et rôles dans la filière, l'étude analysera les besoins en

promotion et valorisation, mettra en évidence les enjeux économiques, sociaux et humains de la filière pour dégager la faisabilité de la structuration et les grandes orientations qui pourraient lui être données.

Au vu des conclusions de cette 1ère tranche, la 2ème tranche de l'étude serait engagée sur le 2ème semestre 2015, et consisterait à construire et proposer un mode opératoire de mise en œuvre de cette structuration.

## **VI Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 12h30.

Le chef du service intermodalité, aménagement et logement

Signé : I VALADE